

**MAIRIE DE
ROHRBACH LES BITCHE**

1, Rue du Chanoine Châtelain
CODE POSTAL : 57410
Tél. : 03 87 09 70 95
Fax : 03 87 09 88 80
E-mail : mairie@rohrbach.fr



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07 Juillet 2026
Sous la présidence de M. Vincent SEITLINGER, Maire

Membres en exercice : 19

Présents : 15 (quorum atteint)

Mme ANDRIEUX Marie ; M. BACH Christophe ; M. BECK Gilles ; Mme BECKER Anne ; M. BICHLER Yann ; M. BOTZUNG Pierre ; Mme Céline FEY ; M. GUEHL Rémy ; M. KOELSCH Alexandre ; Mme KORKUT Arzou ; M. MANSUY Jean-Jacques ; Mme MISCHLER Sophie ; Mme NZOSSU Virginie ; Mme ORDENER Delphine ; M. SEITLINGER Vincent ;

Membre(s) absent(s) excusé(s) et représentés : 3

M. BECK Joël représenté par M. GUEHL Rémy ; Mme RIMLINGER Isabelle représentée par Mme ORDENER Delphine ; M. STEINER Jean-Pierre représenté par M. BOTZUNG Pierre

Membre absent 1 : Mme ALBERT Aurélie

Soit un nombre de votants (membres présents et représentés) : 18

Secrétaire de séance : Nathalie SCHRUB, secrétaire

3. Attribution de subventions aux associations pour l'année 2026

Le conseil municipal, appelé à se prononcer sur l'attribution de subventions pour 2026, à l'unanimité des présents,

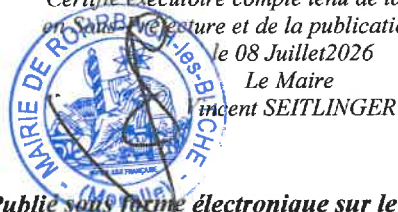
- Vu les demandes de subventions déposées par les associations,
- DECIDE d'accorder les subventions mentionnées au tableau ci-après sous la colonne « Subventions proposées pour 2026 »

Associations	Motif demande	Subvention attribuée en 2025 (PM)	Subvention sollicitée pour 2026	Subvention proposée pour 2026
Vétérans de Football	Subvention fonctionnement	800,00	800,00	800,00 €
Judo Club Le Dojo Rohrbachois	Subvention fonctionnement	2200,00	3500,00	2 200,00 €
Club Loisirs Aquatiques (Mme DANNENHOFFER)	Subvention fonctionnement	200,00	200,00	200,00 €
Harmonie Municipale	Subvention fonctionnement	2000,00	2000,00	2 000,00 €
APER (Parents d'Elèves)	Subvention fonctionnement	800,00	1 000,00	800,00 €
Animation Résidence SCHWEITZER	Subvention fonctionnement	500,00	Pas de dossier	500,00 €
Aqua Gym (Mme PAVLIC)	Subvention fonctionnement	Néant	Néant	-
Entente Avicole	Subvention fonctionnement	Néant	Néant	-
Football Club FCRB	Subvention fonctionnement	4000,00	20 000,00	6 000,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	Subvention fonctionnement	*	*	2918,30 €
Syndicat des Arboriculteurs	Subvention fonctionnement	Néant	Néant	-
Tennis de Table	Subvention fonctionnement	2000,00	2500,00	2 000,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	Subvention fonctionnement	*	*	659,45 €
Amicale des Agents Territoriaux	Subvention fonctionnement	100,00	Pas de dossier	100,00 €
Collège Jean Seitlinger	Subvention fonctionnement	-	Demande par Courrier	200,00 €

* La subvention à l'amicale des Sapeurs-Pompiers et aux Jeunes Sapeurs-Pompiers sera attribuée sur présentation de la cotisation à la fédération nationale.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
de la signature et de la publication/notification
le 08 Juillet 2026



Le Maire
Vincent SEITLINGER

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28 novembre 1983 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art.9) (JO du 03.12.83) modifiant le décret n° 65-25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (art. 1- al.6) la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification/publication